

Image not found or type unknown



Garde partagée et pension alimentaire

Par **stephanie**, le **25/07/2008** à **10:41**

bonjour
un couple marié depuis 5 ans avec une maison sous emprunt depuis cette date
net 1 enfant de 12 ans en commun et 2 enfants de plus de 16 ans pour eux
ils se séparent
elle veut partir sans rien lui demander pour la maison et veut faire une garde alternée
elle la caf lui aurait dit qu'il était obligé de lui reverser sa part de la maison et de lui verser un PA sachant qu'elle n'a jamais travaillé (ou très peu) et qu'elle n'a aucun revenu la caf lui garantirait 1200 euros
mois lui gagne 2500 en moyenne
c'est vrai pour la maison et la part
merci